

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 26 NOVEMBRE 2003, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MADAME,

- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES-ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE JEAN

APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

***ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Session du 11 novembre 2003
4. DISCUSSIONS DIVERSES
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
  - 5.1 Budget 2003:
    - 5.1.1 Résultats estimés
    - 5.1.2 Surplus par catégorie
    - 5.1.3 Affectation de budget à l'exercice 2003
  - 5.2 Budget 2004 :
    - 5.2.1 Adoption des prévisions budgétaires
      - 5.2.1.1 Partie 1
      - 5.2.1.2 Partie 2
    - 5.2.2 Salaires 2004
    - 5.2.3 Frais de déplacements

2003-11-15

- 5.2.4 Avis de motion – Règlement fixant les quotes-parts pour l'année 2004
- 5.3 Intérêts sur C/R
- 5.4 Nomination des membres de comités
- 5.5 Service d'évaluation
- 5.6 Gestion des matières résiduelles :
  - 5.6.1 Dossier collecte sélective
  - 5.6.2 Coût des rejets
  - 5.6.3 Dossier – Sapins de Noël
  - 5.6.4 Dossier – Déchets domestiques dangereux
- 5.7 Projet de Loi 34
- 5.8 Programme Réno-Village
- 5.9 Commission scolaire
- 5.10 CLD – Journée Défi-Emploi
- 5.11 Internet Haute Vitesse – Phase 1 (honoraires)
- 5.12 Subvention
- 5.13 Communication – Sogetel
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
  - 6.1 Service d'inspection intermunicipale
    - 6.1.1 Entente entre municipalités
    - 6.1.2 Contrat avec Inspecteur en bâtiments
      - 6.1.2.1 Émission des constats
  - 6.2 Pacte rural
  - 6.3 Modification à la réglementation d'urbanisme
  - 6.4 Cours d'eau
  - 6.5 Consultation sur la protection et mise en valeur des ressources du milieu forestier en forêt publique
  - 6.6 Corporation du Transport collectif de la MRC de Montmagny
  - 6.7 ZIP (Zone d'intervention prioritaire) Sud-de-l'Estuaire : Projet de développement durable des îles habitées
  - 6.8 Gestion des oies
  - 6.9 Gestion des coupes forestières
- 7. CORRESPONDANCES:
  - 7.1
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes du 1<sup>er</sup> au 20 novembre 2003
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
  - 9.1 Assemblée de la FQM du 20 et 21 novembre 2003
  - 9.2 Sécurité incendie
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Élection à la préfecture
    - 10.1.1 Préfet
    - 10.1.2 Préfet adjoint
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

#### **3.1 SESSION DU 11 NOVEMBRE 2003**

**2003-11-16**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE  
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le procès-verbal de la session du 11 novembre 2003 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

### **4. DISCUSSIONS DIVERSES**

## **5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :**

### **5.1 BUDGET 2003**

#### **5.1.1 RÉSULTATS ESTIMÉS**

Un surplus est attendu.

#### **5.1.2 SURPLUS PAR CATÉGORIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS  
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

QUE le surplus résultant de l'exercice 2003 soit concilié par catégorie tel que spécifié dans le tableau ci-dessous :

<b>Partie I</b>
ADMINISTRATION, AMÉNAGEMENT ET M. V. DU TERRITOIRE
V.V.A.P.
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT
INSPECTEUR INTERMUNICIPAL
TEST DE SOL
PROGRAMME DE RÉNOVATION
CLD
PROJETS RÉGIONAUX
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES
RÉSERVE - ENT. ÉQUIPEMENTS
PROJET-PILOTE - COUPES ABUSIVES

<b>Partie II</b>
CONGRÈS 2002
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE (AU 31/12/2003, SURPLUS À ANNULER ET À REDISTRIBUER SELON LA RFU DES 5 DERNIÈRES ANNÉES AUX MUNICIPALITÉS AYANT CONTRIBUÉ).</b>
<b>ÉVALUATION - (AU 31/12/2003, SURPLUS À REDISTRIBUER À 50% selon la RFU et à 50% selon le nombre de certificats émis au cours DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (pour les 2 critères) AUX MUNICIPALITÉS AYANT CONTRIBUÉ.</b>

ADOPTÉ.

#### **5.1.3 AFFECTATION DE BUDGET À L'EXERCICE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSBLON

QUE les affectations suivantes de surplus, tel que prévu au budget 2003, soient effectuées :

SURPLUS – PROGRAMME DE RÉNOVATION	16 535\$
SURPLUS – SÛRETÉ DU QUÉBEC	8 777\$
SURPLUS – ÉVALUATION FONCIÈRE	48 527\$.

ADOPTÉ.

2003-11-17

2003-11-18

## **5.2 BUDGET 2004**

### **5.2.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

#### **5.2.1.1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004 – PARTIE 1**

**2003-11-19**

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposé au conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2004;
- CONSIDÉRANT QUE ces prévisions ont été élaborées suite à des sessions de travail du comité du budget et du conseil des maires de la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2004, pour la Partie 1, comportant des dépenses de 2 096 543\$, des revenus de 1 224 977\$ (incluant une affectation de surplus de 37 522\$), pour une répartition (quote-part) aux municipalités de 871 566\$, soient acceptées.

ADOPTÉ.

#### **5.2.1.2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004 – PARTIE 2**

**2003-11-20**

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposées au conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2004;
- CONSIDÉRANT QUE ces prévisions ont été élaborées suite à des sessions de travail du comité du budget et du conseil des maires de la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER

APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2004, pour la Partie 2, comportant des dépenses de 16 900\$, ce qui se traduit par une quote-part au montant de 16 900\$, soient acceptées.

ADOPTÉ.

### **5.2.2 SALAIRES 2004**

**2003-11-21**

- CONSIDÉRANT les conditions salariales déposées aux employés de la MRC pour les années 2002, 2003 et 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement hebdomadaire des salaires au cours de l'année 2004, ainsi que les charges afférentes.

QUE considérant le projet d'intégration de la Ville de Montmagny au service d'évaluation de la MRC de Montmagny, qu'il y ait création de deux postes pour une période de 1 an (soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004), soit:

- 1 poste de préposée à la géomatique
- 1 poste d'inspecteur en bâtiment

QU'il y ait réévaluation pour ces 2 postes pour 2005 suite à l'évaluation des résultats de l'année 2004.

ADOPTÉ.

**5.2.3 FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

2003-11-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE JEAN  
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE, pour l'année 2004, les frais de déplacements autorisés soient remboursés au taux de \$0,35 du kilomètre pour les élus et les employés (même taux qu'en 2003).

ADOPTÉ.

**5.2.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FIXANT LES QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2004**

AVIS DE MOTION

Je, Rosario Bossé, maire de la municipalité de Berthier-sur-Mer, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement fixant les quotes-parts pour l'année 2004 et les années subséquentes sera adopté lors d'une session subséquente.

\_\_\_\_\_  
Rosario Bossé

**5.3 INTÉRÊTS SUR C/R**

2003-11-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU:***

QUE les comptes dus à la MRC de Montmagny, en 2004, portent intérêt au taux de 12%.

ADOPTÉ.

**5.4 NOMINATION DES MEMBRES DE COMITÉS**

2003-11-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

QUE la liste des comités et des représentants désignés pour 2004 sur ces comités soit la suivante :

**COMITÉ BOUES DE FOSSES SEPTIQUES** (COMITÉ MRC)

Monsieur Pierre Lachance  
Monsieur Marcel Catellier

---

**COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE** (COMITÉ MRC)

Monsieur Marcel Catellier	Monsieur Benoît Fournier
Monsieur Émile Tanguay	Monsieur Réal Bolduc
Monsieur Hilaire Létourneau	Monsieur Jean-Claude Croteau

---

**C.C.A.** (COMITÉ MRC)

Monsieur Marcel Catellier  
Monsieur Rosario Bossé

---

**COMITÉ FORÊT – AGENCE FORÊT PRIVÉE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

(COMITÉ MRC)

Monsieur Rosario Bossé

---

**COMITÉ DES DÉLÉGUÉS** (COMITÉ MRC)

Monsieur Marcel Catellier  
Monsieur Pierre Lachance  
Monsieur Pierre Thibaudeau

---

**COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** (COMITÉ MRC)

Monsieur Pierre Lachance	Monsieur Bernard Létourneau
Monsieur Rosario Bossé	Monsieur Pierre Thibaudeau
Monsieur Marcel Catellier	

---

**COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE** (COMITÉ MRC)

Monsieur Marcel Catellier  
Monsieur Émile Tanguay

---

**REPRÉSENTANTS DE LA MRC SUR DIFFÉRENTS COMITÉS**

**SOLIDE**

Monsieur Benoît Fournier  
Monsieur Rosario Bossé

**OTCS**

Monsieur Daniel Racine

**CA - CLD**

Monsieur Pierre Lachance  
Monsieur Pierre Thibaudeau  
Monsieur Jean-Claude Croteau

Monsieur Jacques-André Roy  
Monsieur Réal Bolduc

**COMITÉ TRANSPORT**

Monsieur Pierre Lachance  
Monsieur Daniel Racine

**RÉGIE DE TRAVERSIERS**

Monsieur Jacques-André Roy

**URLS**

Monsieur Rosario Bossé

**ÉQUIPE JEUNESSE-FAMILLE**

Monsieur Jean-Pierre Després

**"NAÎTRE ÉGAUX – GRANDIR EN SANTÉ"**

Monsieur Pierre Lachance

**CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES MONTMAGNY-L'ISLET**

Monsieur Émile Tanguay

**CRCD CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Monsieur Pierre Lachance (CE + CA)  
Monsieur Jean-Claude Croteau (CA)

**SOCIÉTÉ DU PARC LINÉAIRE MONK**

Monsieur Jean-Pierre Després  
Monsieur Daniel Racine (Substitut)

**COMITÉ CORPORATION MISE EN VALEUR GROSSE-ILE**

Monsieur Jean-Claude Croteau  
Monsieur Jacques-André Roy

**ZIP SUD DE L'ESTUAIRE**

Monsieur Daniel Racine

**COMITÉ DE RÉFLEXION « INGLIS »**

Monsieur Marcel Catellier

**CJE**

Madame Louise Dion-Roy

**CARE MONTMAGNY-L'ISLET**

Madame Louise Dion-Roy

**APRÈS... RÉCUPÉRATION**

Monsieur Hilaire Létourneau

**RESSOURCERIE**

M. Louis Lachance

ADOPTÉ.

**5.5 SERVICE D'ÉVALUATION**

Les réunions de travail entre le service de la MRC de Montmagny et le personnel concerné à la Ville de Montmagny se poursuivent hebdomadairement afin de régler les divers aspects techniques pour l'intégration et la réalisation des travaux à être rendus.

Un bilan sera remis pour la session de janvier 2004.

**5.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**5.6.1 DOSSIER COLLECTE SÉLECTIVE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

QUE la MRC de Montmagny avise L'Après... Récupération qu'elle est disposée à payer une compensation de 60\$/t.m. de matières recyclables acheminées pour la période du 26 novembre 2003 au 13 janvier 2004.

QU'advenant la cessation des activités de l'entreprise, la directrice générale ait le mandat de trouver une alternative à être validée avec les membres du comité de gestion des matières résiduelles pour le traitement des matières recyclables.

ADOPTÉ.

### **5.6.2 COÛT DES REJETS**

Selon l'entente intervenue avec L'Après... Récupération, les rejets au-delà d'un pourcentage de 4% sont assumés par la MRC (c'est-à-dire les municipalités).

**2003-11-26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE JEAN

APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

QUE la MRC de Montmagny paie les factures des rejets transmis par L'Après... Récupération pour l'année 2003 et que la MRC refacture ces frais aux municipalités locales au cours de l'année 2004.

ADOPTÉ.

### **5.6.3 DOSSIER – SAPINS DE NOËL**

Il s'agit d'un service offert, pour une 2<sup>e</sup> année, aux municipalités désirant y participer et ces dernières auront à assumer un coût de 1,15\$ par sapin amassé au lieu de dépôt fixé par la municipalité. L'entreprise qui offrira le service est la même que l'année dernière, soit la compagnie BRANCHEX de St-Odilon (l'entreprise produit des huiles essentielles à partir des aigrettes de résineux et elle se sert du bois pour le chauffage).

Donc, il est résolu que la directrice générale soit autorisée à mettre sur place le service à être offert aux municipalités participantes pour la récupération des sapins de Noël.

### **5.6.4 DOSSIER – DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX**

**2003-11-27**

- CONSIDÉRANT QUE « Peintures récupérées » devrait débiter un projet-pilote en 2004 concernant la récupération, au niveau local, des déchets domestiques dangereux;
- CONSIDÉRANT QUE selon les discussions intervenues, la MRC de Montmagny pourrait se joindre au projet-pilote;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

QUE la MRC de Montmagny informe l'organisme « Peintures récupérées du Québec » qu'elle est intéressée à faire partie du projet-pilote en 2004 sur la mise en place d'un système de collecte des déchets domestiques dangereux.

QUE la MRC de Montmagny confirmera ou non sa participation dès qu'elle aura pris connaissance des modalités et des coûts reliés à ce projet.



ADOPTÉ.

## **5.7 PROJET DE LOI 34**

Les 20 et 21 novembre aura lieu l'assemblée de la FQM et le projet de Loi sera expliqué.

Le préfet fait un résumé du projet de Loi 34 qui prévoit des modifications au fonctionnement des CLD et qui prévoit également la création de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

Le conseil convient de discuter à ce sujet lors de la prochaine réunion de travail prévue en janvier 2004. Un document de réflexion devra être préparée par la direction et soumis au conseil de la MRC.

**2003-11-28**

## **5.8 PROGRAMME RÉNO-VILLAGE**

- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Montmagny a retenu comme critère de répartition que 2 dossiers soit effectués dans chacune des municipalités de la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE la valeur des immeubles situés au nord du territoire a tendance à être plus élevée considérant la vigueur du marché;
- CONSIDÉRANT QU'il y a des gens démunis sur tout le territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT QUE la conjugaison de ces 2 critères fait en sorte que de moins en moins de gens se qualifient dans les 5 municipalités situées au nord du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si ici au long était reproduit;

QUE le conseil de la MRC de Montmagny demande à la SHQ que le seuil maximal d'admissibilité de la valeur du bâtiment soit haussé de \$45 000 à \$55 000 dans le cadre de l'application des programmes de rénovation.

ADOPTÉ.

## **5.9 COMMISSION SCOLAIRE**

M. Pierre Lachance fait un résumé de la rencontre tenue avec la direction de la Commission scolaire avec les préfets des MRC de Montmagny, L'Islet et Bellechasse concernant la taxe scolaire.

## **5.10 CLD – JOURNÉE DÉFI-EMPLOI**

Le préfet adjoint, la directrice générale et le directeur général adjoint participeront à cette journée.

## **5.11 INTERNET HAUTE VITESSE – PHASE 1 (HONORAIRES)**

**2003-11-29**

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny avait accepté de contribuer au paiement d'une partie des honoraires à intervenir relativement à l'engagement d'un avocat pour la validation de l'entente à intervenir avec TELUS pour la phase 1 pour un montant de \$1500;

- CONSIDÉRANT QUE la négociation de l'entente a été plus ardue qu'initialement prévue puisque TELUS ne voulait pas nécessairement permettre l'utilisation de la fibre municipale par une autre entreprise et que la facture à être assumée se chiffre à \$2890 pour chacune des MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le paiement de la facture au montant de 2 890.04\$ à la Commission Scolaire de la Côte-du-Sud pour les services professionnels rendus.

ADOPTÉ.

## **5.12 SUBVENTIONS**

### **5.12.1 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES - FCM**

**2003-11-30**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. EMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Fédération Canadienne des Municipalités pour le projet d'étude sur la gestion des boues de fosses septiques.

ADOPTÉ.

### **5.12.2 GÉOMATIQUE**

**2003-11-31**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Fonds national de formation de la main-d'œuvre pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 9 175\$ pour de la formation en géomatique.

ADOPTÉ.

## **5.13 COMMUNICATION - SOGETEL**

**2003-11-32**

- CONSIDÉRANT les problèmes de communication vécus au sud du territoire de la MRC de Montmagny, causés principalement par la distance pour la télécommunication conventionnelle ainsi que par la topographie du milieu et l'absence d'antenne(s) de desserte pour la téléphonie cellulaire;
- CONSIDÉRANT QUE cette problématique a des conséquences sur la sécurité publique pour les citoyens vivant dans les municipalités visées;
- CONSIDÉRANT QUE la téléphonie cellulaire est un service considéré de première nécessité en 2003 pour le développement du territoire en terme de services disponibles à la population;
- CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité à la téléphonie cellulaire sur la majorité du territoire sud de la MRC de Montmagny, aura pour effet de permettre la réalisation et/ou l'aboutissement de différents projets de développement économique;

- CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SOGETEL étudie un projet de desserte cellulaire à l'est du secteur des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny informe l'entreprise SOGETEL de son intérêt à ce que le territoire sud de la MRC de Montmagny soit desservi par le service de téléphonie cellulaire;

QU'une copie de cette résolution soit également transmise au CLD de la MRC de Montmagny pour information, appui et suivi.

ADOPTÉ.

## **6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **6.1 SERVICE D'INSPECTION INTERMUNICIPALE**

Le comité des représentants des municipalités partenaires à l'entente s'est réuni et a convenu de ne faire que des modifications mineures à l'entente en raison du degré de satisfaction du service. Une rencontre d'évaluation des besoins exacts de service pour 2004 sera faite entre les partenaires en juin 2004 afin d'évaluer les besoins de chacune des municipalités et la répartition du temps de la ressource.

### **PROTOCOLE ET CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir pour l'année 2004 pour la fourniture du service d'inspection intermunicipale en bâtiment aux municipalités participantes de même que le contrat de travail avec la ressource assumant cette fonction.

ADOPTÉ.

### **6.2 PACTE RURAL**

#### **6.2.1 PROJET MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**

- CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de mise en œuvre du pacte rural concernant le projet de création d'un site Internet pour la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- CONSIDÉRANT QUE le projet déposé prévoit une participation financière de 20% du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

2003-11-33

2003-11-34

QUE soit versée à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, dans le cadre de la réalisation de la politique nationale de la ruralité, une aide financière de 874,19\$ correspondant à un maximum de 80% des coûts du projet pour la réalisation d'un site Internet présentant la municipalité et ses services et attraits sur le Web.

ADOPTÉ.

2003-11-35

### **6.2.2 BILAN 2003 ET RAPPORT**

Le comité de mise en œuvre du pacte rural a fait le bilan des activités pour 2003 et un rapport doit être envoyé au Gouvernement du Québec afin que soient présentées les actions de la MRC de Montmagny ainsi que les investissements réalisés.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

QUE la MRC de Montmagny fasse parvenir au Gouvernement du Québec le rapport présentant les activités effectuées en 2003 dans le cadre de son mandat de réalisation de la politique nationale de la ruralité;

QUE soit demandé le versement de l'aide financière pour 2004 qui constitue la deuxième année de l'entente (155, 158\$);

et

QUE M. Pierre Lachance, préfet, et Daniel Racine, coordonnateur à l'aménagement, soient autorisés à signer toutes les demandes et rapports rédigés à ces fins.

ADOPTÉ.

Le coordonnateur à l'aménagement informe les membres du conseil de la MRC que le comité de mise en œuvre fera l'étude des projets en 2004 les après-midis précédant la réunion des mois de février, avril, juillet et octobre. De plus, un communiqué de presse paraîtra la semaine prochaine pour annoncer les projets de transport collectif, de Saint-Fabien, de Sainte-Lucie et de Saint-Pierre.

### **6.3 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Aucun projet de modification de réglementation d'urbanisme n'est présenté.

### **6.4 COURS D'EAU**

La rencontre des parties concernées par le cours d'eau à Berthier-sur-Mer est prévue pour la mi-janvier.

### **6.5 CONSULTATION SUR LA PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER EN FORÊT PUBLIQUE**

Les mémoires SUR LA PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER EN FORÊT PUBLIQUE de la MRC de Montmagny et du Parc régional des Appalaches ont été déposés au CRCD. Une copie du document est distribuée aux membres du conseil de la MRC

intéressés par le sujet

## **6.6 CORPORATION DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY**

La proposition de représentation de la MRC par deux délégués a été acceptée par l'assemblée lors de la réunion de fondation de l'organisme «Transport collectif de la MRC de Montmagny». La première rencontre du C.A. de l'organisme a eu lieu le jeudi 20 novembre.

Afin de respecter le budget disponible pour le service de transport collectif, le service d'appoint de transport collectif intermunicipal sera offert une journée par semaine tout au cours de l'hiver.

L'utilisation du service de transport collectif a connu une progression constante au cours de l'automne et l'achalandage est maintenant comparable à celui du service de navette estivale.

En 2004, un compte rendu de l'achalandage sera présenté mensuellement au conseil de la MRC.

## **6.7 ZIP (ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE) SUD-DE-L'ESTUAIRE : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÎLES HABITÉES**

La directrice de la ZIP Sud-de-l'Estuaire demande à rencontrer le conseil municipal de l'Isle-aux-Grues afin de lui présenter un projet de développement et de gestion intégrée des îles habitées du territoire de la ZIP (Ile-aux-Grues et Ile-aux-Basques).

En début d'année 2004, une rencontre sera organisée entre le conseil municipal de l'Isle aux Grues et les représentants de la ZIP.

## **6.8 GESTION DES OIES**

Une rencontre du comité de gestion des oies a eu lieu mardi le 25 novembre.

Le coordonnateur à l'aménagement a constaté une nette progression dans la concertation de la gestion et de la promotion de l'oie dans la région de Montmagny. Afin de bien informer la clientèle et d'éviter des commentaires négatifs en ce qui concerne l'absence d'oies à certains moments de la journée au quai de Montmagny, en 2004, l'information sur le décompte d'oies auprès du public sera présentée pour l'ensemble de la Côte-du-Sud et au moins aux trois jours (plus fréquemment si possible).

## **6.9 COUPES FORESTIÈRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

QUE la MRC de Montmagny mandate M. Yoland Bédard, ingénieur forestier, à appliquer le règlement de contrôle intérimaire numéro 96-05 (et ses amendements) portant sur les coupes abusives sur les terrains privés et à émettre les constats d'infractions aux individus et entreprises ne se conformant pas à un ou des articles de ce règlement.

ADOPTÉ.

## **AVIS D'INFRACTION R.C.I. COUPES FORESTIÈRES**

- CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet responsable de l'application de la réglementation visant la protection des boisés a constaté des infractions en relation avec le règlement de contrôle intérimaire numéro 96-05 (et ses amendements) sur les coupes abusives sur la propriété de Gestion Denis

2003-11-36

2003-11-37

Blanchet inc. située sur les lots 36-P et 37-P du Rang VII de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

**QUE** la MRC de Montmagny autorise M. Yoland Bédard, ing. forestier, responsable de l'application du règlement de contrôle intérimaire numéro 96-05 (et ses amendements) sur les coupes abusives, à émettre les constats d'infraction pour les travaux de coupe totale effectués sur une superficie de 8.8 hectares réalisés sur la propriété de Gestion Denis Blanchet inc., située sur les lots 36-P et 37-P du Rang VII de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 2003-11-10.

ADOPTÉ.

## **7. CORRESPONDANCES**

Aucun sujet.

## **8. FINANCES**

### **8.1 COMPTES DU 1<sup>ER</sup> AU 20 NOVEMBRE 2003**

2003-11-38

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE JEAN  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU:***

QUE la liste des comptes du 1<sup>er</sup> au 20 novembre 2003 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
M230668	12 370,07	L'APRÈS... RÉCUPÉRATION
C230669	134,50	LABRECQUE NANCY
C230670	55,05	GOULET JOCELYN
C230671	108,30	SIMONEAU DANY
C230672	416,49	PILOTE NICOLAS
C230673	42,00	PATRY CHRISTIAN
C230674	270,58	BEDARD YOLAND
C230675	82,76	FORTIN MYRIAM
C230676	188,87	CARON JEAN-PHILIPPE
C230677	512,55	LACHANCE PIERRE
C230678	102,08	BOSSE ROSARIO
C230679	129,50	DUSABLON JEANNE-MANCE
C230680	3 952,14	DESJ. SÉCURITÉ FINANCIERE
C230681	1 350,70	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C230682	4,45	TELUS QUEBEC
C230683	74,00	A LA RIVE INC.
C230684	115,03	A.A.R.Q.
C230685	155,63	TELUS MOBILITE
C230686	3 105,68	GROUPE CASA
C230687	552,59	FQM
C230688	401,67	APRÈS... RÉCUPÉRATION
C230689	36,79	CANADIAN TIRE
C230690	155,28	BERNIER IMPRIMEURS INC.
C230691	80,00	MAISON SECOURS LA FRONTIERE
C230692	30 650,20	CLD MRC DE MONTMAGNY
C230693	100,00	ECOLE SEC. LS-J.-CASULT



C230694

50,00

MUN. BERTHIER-SUR-MER

C230695	136,73	MICROPLUS ET DUMOULIN MTGNY
C230696	100,00	MUN. CAP-ST-IGNACE
C230697	200,00	VILLE DE MONTMAGNY
C230698	251,61	PITNEY BOWES LEASING
C230699	410,00	BUR. AIDE VICTIMES ACTES CRIMIN.
C230700	401,15	TECHNI-GENI
C230701	1 006,35	GRUPE SYSTEME FORET
C230702	26,00	FONDS DES REGISTRES
C230703	857,13	TELUS QUEBEC
C230704	1 200,00	MUN. STE-APOLLINE-DE-PATTON
C230705	162,74	PETITE CAISSE (N. LABRECQUE)

---

**TOTAL : 59 948,82\$**

---

ADOPTÉ.

### **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 59 948,82\$.

---

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

## **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **9.1 ASSEMBLÉE DE LA FQM DU 20 ET 21 NOVEMBRE 2003**

M. Pierre Lachance, préfet, fait un résumé des sujets discutés à l'assemblée bi-annuelle de la FQM tenue les 20 et 21 novembre dernier.

### **9.2 MRC DE LA 1<sup>ÈRE</sup> COHORTE RELATIVEMENT À LA RÉALISATION DU SCHEMA EN SÉCURITÉ INCENDIE**

2003-11-39

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a demandé à faire partie de la 1<sup>ère</sup> cohorte des MRC devant débiter le processus de réalisation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;
- CONSIDÉRANT QUE les MRC de la 1<sup>ère</sup> cohorte connaissent, malgré une excellente collaboration des conseillers du ministère de la sécurité publique en sécurité incendie, un retard minimal de 6 mois causés en bonne partie par les raisons suivantes :
  - Accès et fonctionnement du site de gestion des données SSI
    - ☐ *Le logiciel de gestion des données SSI pour le recensement des données a été accessible à compter du 7 mars 2002 seulement. Le site a connu plusieurs problèmes et l'obtention des données entrées dans le système, ont été difficiles d'accès (perte de temps).*
  - Retard dans la formation pour le classement des risques
    - ☐ *La formation du chargé de projet initialement planifiée et attendue en février 2002 a été finalement donnée en mai 2002 **(3 mois de délai additionnel).***

➤ Formation et documentation tardive en général (inspection des bornes fontaines, des équipements)

☐ *L'accompagnement a été fourni en octobre 2002 (10 octobre) alors que l'étape de recensement devait se finaliser dans les 5 mois de l'avis du ministre (art. 5.1.2 du programme d'aide financière).*

➤ Validation du logiciel de calcul pour l'approvisionnement en eau

☐ *La formation des chargés de projet sur le logiciel était initialement prévue le 15 janvier 2003 et la formation a finalement été donnée le 28 février 2003 **(2 mois de délai additionnel)**.*

- CONSIDÉRANT QUE les MRC de la 2<sup>e</sup> cohorte ont bénéficié du vécu et de l'expérience des MRC de la 1<sup>ère</sup> cohorte ;
- CONSIDÉRANT notre incompréhension devant le refus des instances décisionnelles du ministère de reconnaître leur part de responsabilité dans ce retard , pour les MRC de la 1<sup>ère</sup> cohorte, alors que les conseillers du ministère sur le terrain semblent clairement reconnaître ce fait ;
- CONSIDÉRANT QUE le message que l'on perçoit clairement est à l'effet qu'il vaut mieux attendre le plus longtemps possible lorsqu'une nouvelle obligation est imposée par cohorte sélectionnée au lieu d'avoir une attitude collaboratrice et de se porter en « quelque sorte » volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny réitère sa demande auprès du Ministre de la Sécurité Publique qu'il reconnaisse que les MRC du Québec de la 1<sup>ère</sup> cohorte ont servi de test pour les autres MRC du Québec, ce qui a eu pour effet de leur occasionner un retard de 6 mois, et que ces MRC soient donc autorisées à utiliser 50% du budget de la 3<sup>e</sup> année optionnelle de l'entente (soit une somme de 20 000\$) pour la réalisation du schéma en sécurité incendie pour terminer le projet dû au retard causé ;

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée au député de la région pour appui et suivi.

ADOPTÉ.

## **10. VARIA OUVERT**

### **10.1 ÉLECTION À LA PRÉFECTURE**

**2003-11-40**

- CONSIDÉRANT QUE les postes de préfet et de préfet adjoint sont en élection;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

QUE Nancy Labrecque soit nommée présidente d'élection.

ADOPTÉ.

2003-11-41

**10.1.1 PRÉFET**

- CONSIDÉRANT QU'une candidature a été reçue, soit celle de M. Pierre Lachance;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

QUE M. Pierre Lachance soit réélu au poste de préfet pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTÉ.

2003-11-42

**10.1.2 PRÉFET ADJOINT**

- CONSIDÉRANT QU'une candidature a été reçue, soit celle de M. Marcel Catellier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

QUE M. Marcel Catellier soit réélu au poste de préfet adjoint pour un mandat d'une (1) année.

ADOPTÉ.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2003-11-43

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 21H20.

ADOPTÉ.

---

Pierre Lachance, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.